

Assemblée générale extraordinaire

Jeudi 8 novembre 2018

Puteaux

Présidence de séance : Karl Pineau et Jérémie Poiroux

Mot d'introduction de la co-présidence et rappel de l'ordre du jour

Par :

Karl Pineau, Jérémie Poiroux

Rapport d'activité de l'Association

Présenté par :

Karl Pineau

Chiffres principaux du rapport d'activité :

- 53 adhérents dont 3 personnes morales
- 31 évènements passés (une petite dizaine à venir avant Noël)
- 7 projets menés

Rapport financier de l'Association

Présenté par :

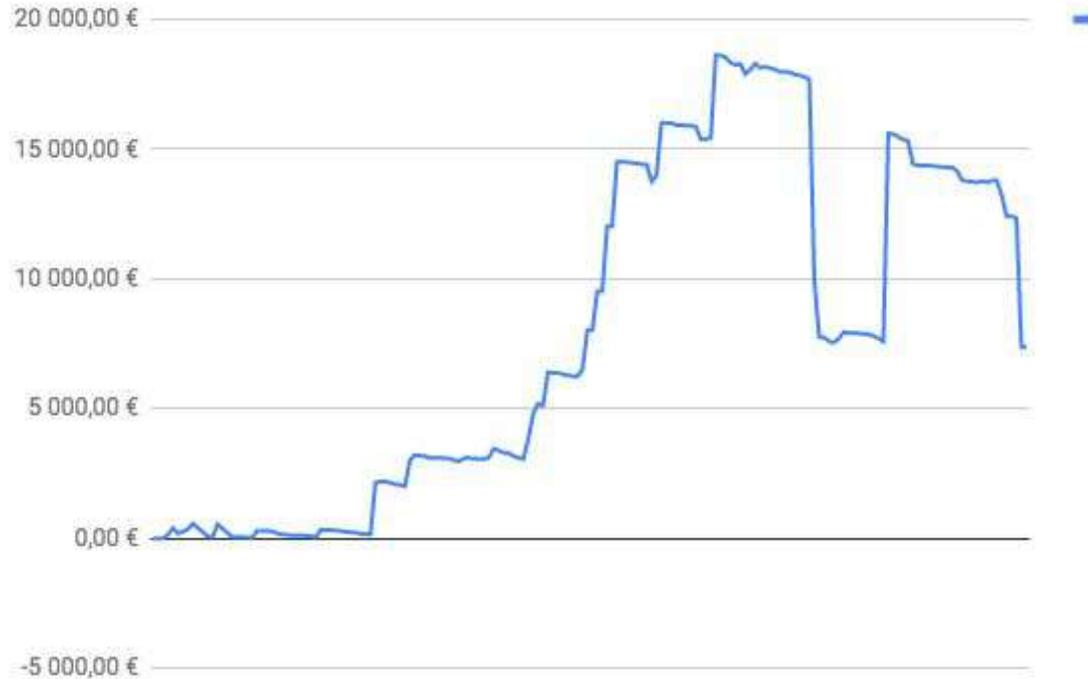
Jérémie Poiroux

Chiffres généraux

Chiffre d'affaires : 31 880, 01 €

Bénéfice (report à nouveau) : 7371, 37 €

Évolution de la trésorerie

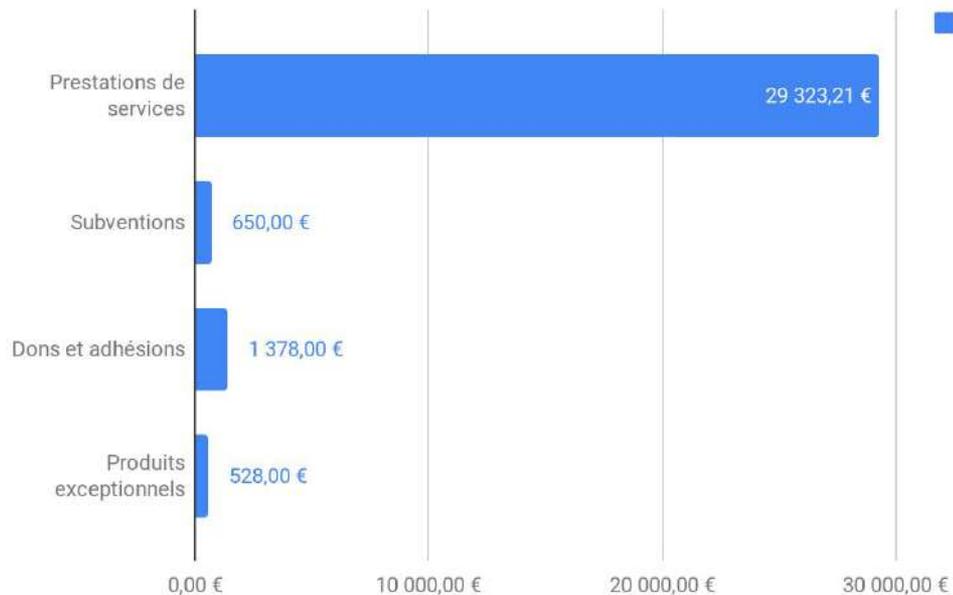


Répartition des postes de dépenses



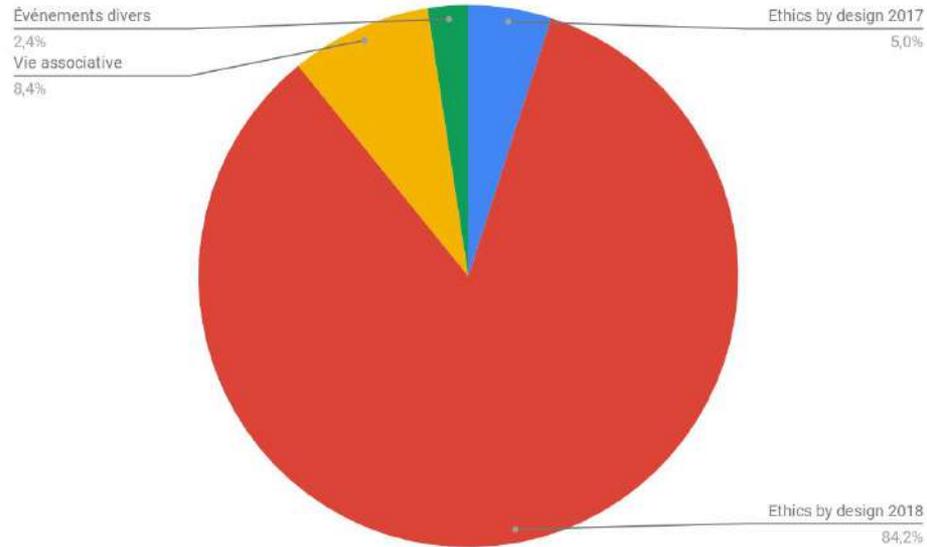
Réservation de la salle et traiteur pour Ethics by design 2018 :
62,20 % du total des dépenses de Designers Éthiques sur 20 mois

Répartition des postes de recettes



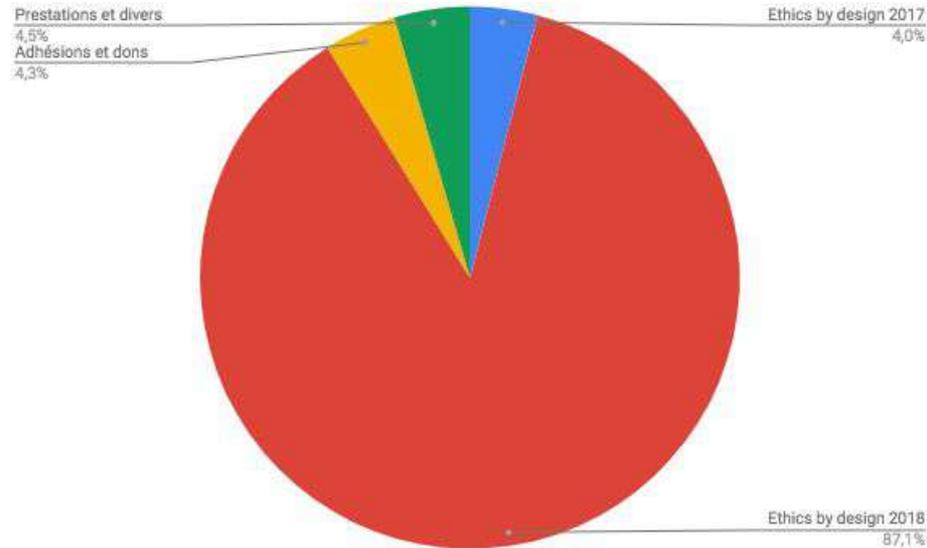
Ethics by design 2018 : 91,98 % du total des recettes de Designers Éthiques sur 20 mois

Catégories de dépenses



10 % pour la vie associative

Catégories de recettes



Ethics by design = + 27 723,21 €

Prestations diverses et Adhésions + dons = 8,8 %

Conclusions rapides

Dépenses par mois en moyenne hors EbyD : - 133€

Recettes par mois en moyenne hors EbyD : + 144€

Modification des statuts de l'Association

Présentée par :

Karl Pineau

Article 2

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet de contribuer à la réflexion autour des pratiques du design numérique par la structuration d'une communauté d'intérêt autour de ce sujet, l'organisation d'événements sur ce sujet, la publication de textes ou tout autre moyen y contribuant.



ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet de contribuer à la réflexion autour des pratiques du design numérique - autrement dit conception numérique - responsable, par l'achèvement de projets & prototypes autour de ce sujet, la structuration d'une communauté d'intérêt autour de ce sujet, l'organisation d'événements sur ce sujet, la publication de textes ou tout autre moyen y contribuant.

Article 7

Reglement interne :

Sont membres fondateurs-trices : les personnes présentes lors de l'Assemblée générale durant laquelle l'association a été fondée ; le paiement de la cotisation des membres actifs leur assure un droit de vote.



Statuts par le conseil de gestion interne :

- d) Sont membres fondateurs-trices : les personnes présentes lors de l'Assemblée générale durant laquelle l'association a été fondée ; le paiement de la cotisation de la catégorie "membre actif" assure aux membres fondateurs un droit de vote.

Article 10

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présent·e·s ou représenté·e·s.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du bureau.



Seul·e·s les membres actif·ve·s à jour de cotisation peuvent voter.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présent·e·s ou représenté·e·s.

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du Bureau.

Article 12

Le Bureau de l'association à la charge de la direction de l'association. Il est composé de coprésident·e·s, au maximum 5, qui se répartissent les tâches incombantes au bureau.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du · de la président·e est prépondérante.



Le Bureau de l'association à la charge de la direction de l'association.

Alinéa 1 - Missions du Bureau

Ses missions sont :

- a) Représenter officiellement et juridiquement l'association ;
- b) Veiller à la gestion administrative et juridique de l'association ;
- c) Coordonner l'action de l'association notamment par une action de soutien aux initiatives.

Alinéa 2 - Composition du Bureau

Il est composé de coprésident·e·s, au minimum 2 et au maximum 4, qui se répartissent les tâches incombantes au bureau. Il peut également être composé d'un·e trésorier·ère dans le cas où aucun·e coprésident·e ne souhaite assurer cette charge.

Le Conseil d'administration de l'association à la charge de l'activité de l'association.

Article 13 - nouveau

Alinéa 1 - Mission du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration sont :

- a) Définir et diriger les projets menés par l'association ;
- b) Assurer la vie de l'association à travers la mise en place d'actions (événements associatifs, projets) ;
- c) Assurer la recherche de financements autour des projets de l'association ;
- d) Assurer la communication autour des projets de l'association ;

Alinéa 2 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres actif-ve-s de l'association. Le nombre de membres du Conseil d'Administration n'est pas fixe mais il ne peut excéder 20% du nombre total de membres actif-ve-s de l'association.

Les membres du Bureau sont membres de droit du Conseil d'Administration.

Alinéa 3 - Qualités des membres :

Les qualités de membres du conseil d'administration sont :

- a) Membre du Bureau de l'association ;
- b) Chargé-e de projet ;
- c) Responsable de pôle ;
- d) Responsable local.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, les votes des membres du Bureau comptent double.

Les modalités de l'élection du Conseil d'Administration sont fixées par le règlement intérieur de l'association.

Article 14

ARTICLE 14 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.



ARTICLE 14 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau, qui le fait alors approuver par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Amélioration des nouveaux statuts de l'Association

Proposée par :

Raphaël Yharrassarry

Présentée par :

Jérémie Poiroux

Article 2

Toutes les délibérations sont prises à la majorité simple, excepté l'élection des

2

membres du Bureau, par vote à main levé ou par bulletin secret si au moins un-e membre le demande. Un quorum de 10% des adhérent-e-s de l'association est fixé pour que les votes de l'assemblée générale ordinaire soient valides.



“Les décisions au lieu de les prendre par vote, les prendre par consensus (personnes ne s’opposent à la décision et n’a d’objections) ça modifie profondément la gouvernance et ça évite de faire deux groupes à chaque vote !”

Article 3

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au domicile de M. Karl Pineau, 16 rue Saint-Ferdinand, 75017, Paris. Il pourra être transféré par simple décision du bureau.



“Pour l’adresse ne pas mettre d’adresse physique, mais comment nous contacter donc en gros mettre l’adresse du site et un email de contact. Et renseigner une adresse sur le site.”

Article 13

Alinéa 2 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres actif·ve·s de l'association. Le nombre de membres du Conseil d'Administration n'est pas fixe mais il ne peut excéder 20% du nombre total de membres actif·ve·s de l'association.

Les membres du Bureau sont membres de droit du Conseil d'Administration.



“Au lieu de faire un bureau et un CA pour une association où on est une dizaine d'actifs, faire juste un conseil et désigner des rôles dedans. Ça donne alors des mandats aux membres en fonction des rôles.”

Modification des montants de l'adhésion

Présentée par :

Jérémie Poiroux

Modification du règlement intérieur de l'Association

Présentée par :

Karl Pineau

Renouvellement des membres du Bureau

Mené par :

Jéréemie Poiroux

<https://framaforms.org/ag-8-nov-1541699641>

Précisions : Le mandat de Karl et moi respecte cette nouvelle durée de mandat d'1 an.

Pour des raisons d'organisation, malheureusement pas de vote par correspondance ou procuration

Discussion autour de la stratégie du collectif

- Présentation globale de la stratégie ;
- Présentation des projets en cours ou planifiés ;
- Discussion autour de l'investissement des membres du collectif dans des projets existants ou nouveaux

Les projets

- Design éthique : livre et documentaire ;
- Manifeste du collectif ;
- Méthodologie d'analyse du design de l'attention ;
- Site web du collectif ;
- Synergie des communautés autour de la responsabilité numérique ;
- Offre de formations en design éthique

Et aussi pourquoi pas : rencontres récurrentes à organiser

Questions diverses

Let's drink

